RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 05115
Numéro SIREN : 484 918 123
Nom ou dénomination : HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2020 sous le numéro de dépôt 22019

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/22019

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant
Renouvellement de mandat de commissaire aux comptes titulaire

Déposant :

Nom/dénomination : HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Forme juridique :

N° SIREN : 484 918 123

N° gestion : 2008 B 05115

Copie certifiée conforme
SPD / 23/07/2020 18:02:12
N° de dépôt - 2020/22019 / 484918123

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT
Société par actions simplifiée au capital de 1.402.267.743 €
Siège social : 30, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
484 918 123 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 7 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt,
Le sept février,
A dix heures,

LA SOUSSIGNÉE :

Abertis Infraestructuras S.A., société anonyme de droit espagnol dont le siège social est situé Paseo de la Castellana, 39, 28046 Madrid (Espagne), immatriculée au Registro Mercantil de Barcelone sous le numéro M-660899,
Titulaire de **1.402.267.743 actions**
représentée par Monsieur Francisco José Aljaro Navarro, dûment habilité à cet effet,
Total égal au nombre d'actions composant le capital social, **1.402.267.743 actions**

Agissant en qualité d'associé unique (l'« **Associé Unique** ») de la Société,

I – A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, l'Associé Unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

En outre, les commissaires aux comptes ont établi un rapport sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés.

II – A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :

- Approbation des comptes consolidés et opérations du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes et opérations de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes titulaire ;
- Absence du renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Copie certifiée conforme
SPD / 23/07/2020 18:02:12
N° de dépôt - 2020/22019 / 484918123

PREMIÈRE DÉCISION

(*Approbation des comptes consolidés et opérations du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2019*)

L'Associé Unique, connaissance prise :

- du rapport de gestion du Président sur la gestion de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; et
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de cet exercice,

- **approuve** les comptes consolidés dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME DÉCISION

(*Approbation des comptes et opérations de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2019*)

L'Associé Unique, connaissance prise :

- du rapport de gestion du Président sur la gestion de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; et
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de cet exercice,

- **approuve** les comptes sociaux dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et faisant apparaître que le résultat net de l'exercice écoulé est un bénéfice de 444.384.739,16 euros ;

- **prend acte** de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

TROISIÈME DÉCISION

(*Mention de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce*)

L'Associé Unique **prend acte** qu'aucune conventions visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours l'exercice clos le 31 décembre 2019.

QUATRIÈME DÉCISION

(*Quitus au Président*)

En conséquence de l'approbation des décisions précédentes, l'Associé Unique **donne quitus** au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Copie certifiée conforme
SPD / 23/07/2020 18:02:12
N° de dépôt - 2020/22019 / 484918123

CINQUIÈME DÉCISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, et après avoir pris acte que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est un bénéfice de 444.384.739,16 euros,

- **décide** d'affecter le bénéfice de 444.384.739,16 euros comme suit :
  - à hauteur de 5 % du bénéfice de l'exercice, soit 22.219.236,96 euros, en dotation à la réserve légale, ce qui porte le compte « réserve légale » à 139.513.549,94 euros ;
  - suite à cette affectation, le bénéfice distribuable s'élève à 422.165.502,20 euros, auquel s'ajoute le solde du compte « report à nouveau » de 46.497.371,59 euros, formant un bénéfice distribuable de 468.662.873,79 euros ;
  - à hauteur de de 465.000.000 euros en dividende en numéraire à l'Associé Unique, soit environ 0,3316 euros pour chacune des 1.402.267.743 actions composant le capital de la Société ;
  - à hauteur du solde du bénéfice distribuable, soit 3.662.873,79 euros au compte « report à nouveau » ;
- **prend acte** que le dividende de 465.000.000 euros a été intégralement versé par acompte à la suite de la décision du Président du 19 décembre 2019 ;
- **prend acte**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, de ce que les dividendes mis en distribution au titre des trois (3) précédents exercices sont les suivants :

Exercice social clos le :	Nombre d'actions	Distribution à l'associé unique (en euros)			Distribution nette par action (montant arrondi en euros)
		Montant total	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	
31/12/16	1.512.267.743	187.879.799,41	néant	187.879.799,41	0,1242
31/12/17	1.512.267.743	354.000.000	néant	354.000.000	0,2341
31/12/18	1.512.267.743	446.000.000	néant	446.000.000	0,2949

SIXIÈME DÉCISION

(Renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes titulaire)

L'Associé Unique **constate** que le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de la société Philippe Mouraret Audit, Expertise et Conseil (PHM-AEC), sis 60, rue de Courcelles à Paris (75008), arrive à échéance à l'issue des présentes décisions d'approbation des comptes et **décide** de le renouveler pour une durée de six (6) exercices. Son mandat prendra donc fin à l'issue la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

SEPTIÈME DÉCISION

(Absence du renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes suppléant)

L'Associé Unique **constate** que le mandat de co-commissaires aux comptes suppléant de Monsieur Vincent Molinié, sis 9bis, rue d'Assas à Paris (75006), arrive à échéance à l'issue des présentes décisions d'approbation des comptes et **décide** de ne pas renouveler son mandat qui viendra à expiration à l'issue de la présente décision.

Copie certifiée conforme
SPD / 23/07/2020 18:02:12
N° de dépôt - 2020/22019 / 484918123

HUTIÈME DÉCISION

(*Pouvoirs pour les formalités*)

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.

* *
*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

Associé Unique
Abertis Infraestructuras S.A.
représentée par **Francisco José Aljaro Navarro**

Président de la Société
Francisco José Aljaro Navarro

Copie certifiée conforme
SPD / 23/07/2020 18:02:12
N° de dépôt - 2020/22019 / 484918123